



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE  
DIVISION PROVINCIALE DU NORD-KIVU  
SECRETARIAT  
COURRIER REÇU LE 02 03 2023  
1/1 Pour réception

Goma, le 01/03/2023

Transmission copie pour information à :

N/Réf : N° 219/CRM/2023

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Nord-Kivu ;
  - Son Excellence Madame la Ministre Provinciale des Mines du Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Directeur Provinciale du CEEC Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines du Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Chef de Division Provinciale de l'Economie du Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Directeur Provincial de la BCC/Nord-Kivu ;
  - Monsieur le Coordonnateur du Projet iTSCI à l'EST ;
- Tous à Goma.**

**D.P N/KIVU**  
Reçu le : 2/03/2023  
N° : Sec 10412/2023

**Accusé de Réception**  
Secrétariat Administratif du Gouverneur de Province

02 MAR 2023 9h32'

Heure:.....  
N° d'enregistrement:.....  
Reçu par:.....  
Signature:.....

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DES MINES  
DIVISION PROVINCIALE DU NORD-KIVU  
RECEPTION COURRIER  
DATE: 02/03/2023  
N° D'ENREGISTREMENT: Sec 10412/2023  
PAR:.....

**Objet :** Décision portant suspension des activités d'achat des minerais à MASISI

RECEPTION les Négociants et Transporteurs partenaires de CRM "Sarl", BCC/GOMA

DATE: 02/03/2023

HEURE: 10h35'

PARAPHE: Messieurs,.....

Considérant les directives et recommandations du Guide de l'OCDE et de la résolution 1952(2010) du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que des principes du Système iTSCI en matière de traçabilité des minerais de 3T ; eu égard à la situation sécuritaire précaire caractérisée actuellement par la présence du **M23** dans les sites miniers du Territoire de MASISI ; conformément aux dispositions prises lors de la réunion de la Commission de Suivi des Activités Minières en Province du Nord-Kivu, CSAM/NK en sigle, consistant à évaluer les chaînes d'approvisionnement du Nord-Kivu au regard de la dégradation de la situation sécuritaire actuelle et dans le souci de conserver sa crédibilité et son engagement envers tous ses partenaires et le Gouvernement Congolais, **CRM "Sarl"** se résout à dater de ce jour de suspendre ses activités d'achat des minerais en provenance du Territoire de MASISI.

Tout en vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Messieurs, l'expression de nos sentiments de franche collaboration.



**BAHATI MIRINDI Hilaire**  
Gérant

Pour réception  
PACT 119601  
le 02/03/2023  
Bluf